Roy, P.G.

Famille Viennay-Pachot

CS
90
.V5
1915
ex.1

U. of Ottawa

PIERRE-GEORGES ROY

LA FAMILLE VIENNAY-PACHOT

LA FAMILLE

VIENNAY-PACHOT

—PAR—

PIERRE-GEORGES ROY

Lebeau, ptre.

LÉVIS

1915

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Tiré à 100 exemplaires

CS
90
.V5
1915
ex. 1

LA FAMILLE VIENNAY-PACHOT

FRANÇOIS VIENNAY-PACHOT

François Viennay-Pachot était originaire du bourg d'Oysan, paroisse Saint-Laurent du Lac, évêché de Grenoble.

Pachot vint s'établir dans la Nouvelle-France un peu ayant 1679. Il ouvrit un magasin à la basse-ville de Québec et fit bientôt un commerce assez étendu.

Le 24 avril 1681, Pachot présentait une requête au Conseil Souverain pour jouir des privilèges dont jouissaient les autres habitants du pays. "Comme il (Pachot) souhaite demeurer en ce pays, était-il dit dans cette requête, et qu'il a eu avis que par arrêt rendu en cette Cour il est fait très expresses inhibitions et défenses à tous marchands forains de traiter ni faire traiter directement ni indirectement avec les Sauvages et d'ouvrir leurs boutiques et magasins dans les villes des Trois-Rivières et Montréal depuis le 15 juin jusques au 15 août ensuivant, qui est le temps ordinaire de la descente des Ottawas dans les dites villes, ni de vendre pendant le dit temps aucunes marchandises en gros ni en détail et de se servir d'aucune personne pour ce sujet soit habitants ou vagabonds, à peine de confiscation de leurs marchandisse et de quinze cents livres d'amende, avec défense aussi à toute personne de prêter leurs noms, ni traiter ou faire traiter les marchandises des marchands forains pour leur profit, à peine de punition corporelle, de confiscation des dites marchandises et d'amende arbitraire, et à tous vagabonds et personnes non domiciliées ni mariées, ne tenant feu ni lieu, excepté les fils d'habitants de ce pays, de se trouver aux dits lieux des Trois-Rivières et Montréal ; même que les dites défenses ont été réitérées par ordonnances de Monsieur l'intendant qui ont été lues, publiées et affichées où besoin a été, il a recours à cette Cour à ce qu'il lui plaise le faire jouir des privilèges dont jouissent les autres habitants de ce pays ....."

Le Conseil Souverain, le même jour, ordonnait que François-Viennay-Pachot "jouirait des privilèges dont jouissaient les autres habitants de ce pays".

Le 7 janvier 1689, le marquis de Denonville et l'intendant Champigny concédaient à François Viennay-Pachot "la rivière Métis dans sa devanture sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à une lieue de profondeur, et une lieue de terre de front sur le fleuve, moitié au-dessus et l'autre moitié au-dessous de la dite rivière (Métis), sur semblable profondeur d'une lieue pour y faire un establissement de pêche de morues, baleines, loups-marins et autres établissements."

La concession était faite à perpétuité à titre de fief, seigneurie et justice, avec droit de chasse et de traite avec les Sauvages dans toute son étendue. (1)

Il n'appert pas que le sieur Pachot se soit beaucoup occupé de son fief. Sa veuve remariée à François de La Forest le vendit, le 25 août 1703, à René Lepage, déjà propriétaire des seigneuries de la Baie du Ha ! Ha !, de Rimouski, de Saint-Barnabé, de l'Anse aux Coques et de Lessard.

M. Viennay-Pachot décéda à Québec le 2 septembre 1698, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Il avait épousé en premières noces Jeanne Avamy qui mourut avant son départ pour la Nouvelle-France.

En secondes noces, à Beauport, le 17 décembre 1680, il épousait Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denys, fille de Nicolas Juchereau de Saint-Denys, seigneur de Beauport, et de Marie-Thérèse Giffard.

C'est la fameuse comtesse de Saint-Laurent dont les procès avec M. François Berthelot durèrent plusieurs années. (2)

Madame veuve Viennay-Pachot se remaria, à Québec, le 11 novembre 1702, avec François de La Forest, capitaine dans les troupes du détachement de la marine.

Madame de La Forest, qui se fit appeler comtesse de Saint-Laurent

---

(1) Registre des Insinuations du Conseil Souverain, cahier 2.

(2) Sur ces procès on peut consulter une étude de Ignotus dans la PRESSE des 5 et 19 avril 1908.

jusqu'à sa mort (parce qu'elle avait acheté le comté de Saint-Laurent) décéda à Québec le 28 décembre 1732, et fut inhumée dans l'église paroissiale.

La dame Pachot, ou si l'on aime mieux la comtesse de Saint-Laurent, n'était guère en odeur de sainteté auprès de l'intendant Raudot. Dans un mémoire qu'il adressait au ministre de Pontchartrain vers 1707 il traçait le portrait suivant de la comtesse de Saint-Laurent :

"Elle est hautaine, impérieuse ; elle a cru que de femme de marchand étant devenue comtesse, elle peut tout se permettre. Elle a trouvé cette qualité si éminente, qu'ayant épousé le sieur de La Forest elle n'a pas voulu la partager avec lui, ne se faisant pas appeler madame de La Forest, mais madame la comtesse de Saint-Laurent. Elle a bien voulu cependant, par une bizarrerie particulière, partager cette qualité avec les enfants qu'elle a eus du sieur Pachot, marchand, faisant appeler son fils aîné comte de Saint-Laurent. Elle a un frère et deux sœurs qui sont à peu près du même caractère, le sieur Duchesnay et les dames D'Auteuil et de Saint-Martin. Le sieur Duchesnay n'a pas voulu siéger au Conseil, probablement parce qu'il croit au-dessous de lui de ne pas y occuper la première place". (1)

Du mariage de François Viennay-Pachot et de Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denys naquirent seize enfants :

1. JACQUES-FRANCOIS VIENNAY-PACHOT
Né à Québec le 9 décembre 1681.
Décédé au même endroit le 25 octobre 1687. Inhumé au cimetière paroissial.

2. NICOLAS VIENNAY-PACHOT
Né à Québec le 22 décembre 1682.
Décédé avant 1702.

3. JOACHIM VIENNAY-PACHOT
Né à Québec le 28 avril 1684.
Décédé au même endroit le 11 octobre 1685. Inhumé au cimetière paroissial.

4. SUZANNE-JEANNE VIENNAY-PACHOT
Née à Québec le 25 mai 1685.

1. Edouard Richard, SUPPLEMENT DU RAPPORT DU DR BRYMNER SUR LES ARCHIVES CANADIENNES, 1899, p. 206.

Décédée au même endroit le 22 juin 1685. Inhumée au cimetière paroissial.

5. MARIE-CHARLOTTE VIENNAY-PACHOT

Née à Québec le 25 mai 1685.

Décédée au même endroit le 26 mai 1685. Inhumée au cimetière paroissial.

6. MARIE-FRANCOISE VIENNAY-PACHOT

Née à Québec le 10 juillet 1686.

Mariée à Québec, le 4 octobre 1702, à Alexandre Berthier, sieur de Villemur, enseigne dans les troupes de la marine, fils de feu Alexandre Berthier, capitaine au régiment de Carignan, et de Marie LeGardeur de Tilly.

Bien éphémère fut cette union. Le 11 janvier 1703, trois mois à peine après son mariage, Alexandre Berthier mourait à Québec, et était inhumé dans l'église paroissiale.

La veuve Berthier n'avait que dix-sept ans. Son beau-père lui fit don de Berthier-en-haut et de Berthier-en-bas " pour lui donner le moyen de vivre plus honorablement et plus commodément dans l'état de vie qu'il lui plairait de choisir."

Madame Berthier resta veuve neuf ans. Le 4 avril 1712, elle se remariait à Québec, à Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville, officier dans les troupes de la marine, fils de feu Raymond- Blaise des Bergères major pour le roi de la ville de Trois-Rivières, et de feue Anne Richard.

M, des Bergères de Rigauville mourut à Berthier-en-bas le 10 juillet 1739, et fut inhumé dant le sanctuaire de l'église paroissiale.

Sa veuve lui survécut un peu plus de six ans. Elle décéda à Québec le 8 décembre 1749, et fut inhumée dans le cimetière paroissial.

Elle avait eu neuf enfants de son second mariage. L'un d'eux fut officier dans les troupes de la marine et, sous le régime anglais, membre du Conseil Législatif formé par Carleton ; un autre fut prêtre et chanoine du chapitre de Québec ; une de ses filles fut religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec.

7. JACQUES-FRANÇOIS VIENNAY-PACHOT

Né à Québec le 9 novembre 1687.

Décédé au même endroit le 21 décembre 1702. Inhumé dans

l'église paroissiale. Son acte de sépulture lui donne le titre de comte de Saint-Laurent.

8. IGNACE-JEAN VIENNAY-PACHOT

Né à Québec le 18 janvier 1689.

Décédé au même endroit le 5 janvier 1689. Inhumé au cimetière paroissial.

9. FRANÇOIS-CHARLES VIENNAY-PACHOT

Né à Québec le 15 septembre 1690.

Décédé à Beauport le 7 mai 1692.

Inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

10. LOUISE-MADELEINE VIENNAY-PACHOT

Née à Québec le 15 septembre 1690.

Décédée au même endroit le 18 décembre 1690. Inhumée au cimetiére paroissial.

11. MICHELLE-GABRIELLE VIENNAY-PACHOT

Née à Québec le 23 novembre 1691.

Décédée au même endroit le 29 septembre 1694. Inhumée dans l'église de la basse-ville.

12. MARIE-CHARLOTTE VIENNAY-PACHOT

Née à Québec le 6 mai 1693.

Décédée au même endroit le 2 juin 1711. Inhumée au cimetière paroissial.

13. MADELEINE VIENNAY-PACHOT

Née à Québec le 6 mai 1693.

Décédée au même endroit le 16 septembre 1714. Iuhumée au cimetière de l'Hôtel-Dieu.

14. JEAN-DANIEL-MARIE VIENNAY-PACHOT

Né à Québec le 30 juillet 1694.

On signale sa présence au Détroit en 1707. Il fut bientôt employé en cet endroit en qualité d'interprète en langue huronne.

Il entra ensuite comme cadet dans les troupes du détachement de la marine.

En 1715, un détachement des Sauvages du Sault Saint-Louis se joignit à un parti d'Illinois pour aller attaquer 70 cabanes de Maskoutins et de Quikapous alliés des Renards. Ils réussirent parfaitement et tuèrent plus de 100 ennemis et firent 47 prisonniers sans compter les femmes et les enfants.

400 Renards qui n'étaient pas très éloignés rejoignirent bientôt les vainqueurs. Ceux-ci n'étaient pas plus de 80 mais ils se défendirent avec tant de vigueur depuis la pointe du jour jusqu'à trois heures de l'après-midi, qu'ils forcèrent les Renards à se retirer, après une perte considérable. Cette action eut un excellent effet sur l'esprit des Sauvages.

" Le sieur Pachot et le nommé Bisaillon, lisons-nous dans un rapport officiel, sont les deux seuls français qui se sont trouvés dans ces actions ; ils y ont parfaitement bien fait leur devoir et principalement le sieur Pachot qui s'est fort distingué. (1)

La Cour récompensa le jeune Pachot en lui accordant une promotion. Il fut fait enseigne.

En 1722, M. Pachot réclamait une balance due pour dépenses " lorsqu'il avait été aux Miamis et aux Onyatonons avec des Sauvages du Détroit pour les conseiller ensemble et les détourner de l'alliance qu'ils voulaient faire avec les Anglais et les Iroquois et rompre la ligue faite par les Miamis avec les Outagomis, Kicapous et Mascoutins."

Le 6 juin 1724, le roi ordonnait à MM. de Vaudreuil et Robert de payer à M. Pachot 368 livres pour le voyage qu'il avait fait aux Miamis et aux Onyatanons.

En 1722, M. de Montigny, qui commandait au fort de la Baie, ayant demandé d'être relevé de ses fonctions, le Conseil de Marine décida de le remplacer par le sieur Pachot, enseigne " très au fait des habitudes des Sauvages des pays d'en haut. "

Il faut croire que Pachot ne se rendit pas à la Baye puisqu'en 1722 on le voit servir à l'Ile Royale.

En 1724, M. Pachot passait en France dans le but de lever des recrues pour les troupes du détachement de la marine servant au Canada.

C'est au cours de ce voyage, en juin 1725, qu'il fut promu lieutenant. Il obtint de servir au Canada au lieu de retourner à l'Ile Royale. Il devait être remplacé en ce dernier endroit par le chevalier de Gannes.

Quelques jours plus tard, il prenait passage sur le *Chameau*, vais-

(1) Nouvelle-France, Documents Historiques. Correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants, vol. 1er, p. 119.

seau du roi, pour revenir au pays. Ce vaisseau périt sur l'Ile Royale dans la nuit du 27 au 28 août 1725. Le corps du lieutenant Viennay-Pachot fut retrouvé et inhumé au Petit Lorenbec.

15. MARIE-JOSETTE VIENNAY-PACHOT

Née à Québec le 25 décembre 1695.

Elle entra à l'Hôtel-Dieu de Québec le 15 septembre 1713.

La sœur Marie-Josette des Séraphins prononça ses derniers vœux sur son lit de mort.

" Une autre novice, nommée Marie-Josette Viennay-Pachot des Séraphins, nous apprend la mère Juchereau, était malade de plus en plus, depuis la rougeole qu'elle avait eue. Elle tomba dans un état qui l'assurait d'une mort prochaine, qu'elle voyait venir avec tranquillité. Tout ce qu'elle craignait, c'est qu'on ne lui permit pas de faire ses vœux ; mais la communauté ayant égard au grand désir qu'elle avait de se consacrer à Dieu, la reçut quoique malade jugeant bien que ce ne pouvait être pour longtemps. En effet, son mal augmenta si fort, que l'on ne crut ne pouvoir pas attendre le terme de sa profession qui arrivait le 5 d'avril. Elle alla cependant plus loin ; ce jour-là, sa compagne avec qui elle avait pris l'habit, fit sa profession seule avec les cérémonies ordinaires. Les prêtres officiants entrèrent ensuite pour recevoir en forme les vœux de la mourante. Ses parents s'y trouvèrent selon la permission de M. l'évêque. Ils furent témoins de ses souffrances et de son courage. Dieu lui donna de nouvelles forces pour faire cette sainte action ; et n'ayant plus rien à souhaiter en ce monde, elle ne pensa plus qu'à se disposer à mourir. Elle souffrit beaucoup jusqu'au 1er de mai 1715, qu'elle décéda âgée de 20 ans. Elle était naturellement gaie, sincère et reconnaissante des avis qu'on lui donnait. Elle s'était toujours distinguée par sa modestie dans sa famille qui était un peu mondaine. Dieu l'ayant purifiée par de cuisantes douleurs qui accompagnèrent sa maladie, et qui ne l'empêchèrent pas de se procurer avec une singulière présence d'esprit tout ce qui pouvait servir à former des actes de toutes les vertus." (1)

16. MARIE-ANNE VIENNAY-PACHOT

Née à Québec le 27 juillet 1698.

Elle entra en religion à l'Hôtel-Dieu de Québec le 21 novembre 1718 sous le nom de sœur Sainte-Nathalie.

Elle mourut le 24 juin 1730.

(1) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, p. 543.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date due

10 AOU 0 1 2008

CS 90 .V5 1915
ROY, PIERRE GEORGES.
FAMILLE VIENNAY-PACHOT

CE CS 0090
.V5 1915
COO ROY, PIERRE FAMILLE VIEN
ACC# 1052290

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 03 10 02 01 20 0